



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 14 septembre 2010

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 39 membres présents, 11 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Pierre Aepli
	Pierre-François Charmillot
	Loïc Haldimann
	Richard Lecoultre
	Louis-Claude Masset
	André Meylan
	Julie Micello
	Carmelo Nicolo
	Maximilien Radoszycki
	Laurent Théodore
	Paul Veyrassat
Non Excusés	
	Vanessa Monney
	Alain Quiblier

Le quorum est atteint: 75%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2010.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
 - Présentation du plan lumière
4. Election du remplaçant de M. A. Meylan (UDC) à la Commission permanente d'urbanisme.
5. Dépôt du préavis N° 81-2010 – Demande de crédits complémentaires au budget 2010. Traitement par la Cofin.
6. Préavis N° 80-2010 – Demande d'un crédit pour la rénovation et la transformation de l'immeuble communal sis rue du Temple 2. Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc.
7. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui, pour sa première séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.



1. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2010.

A la page 340, vœu 5, le montant de Fr. 30'00.- est corrigé en Fr. 30'000.-
Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Président

Le Président entame la séance en faisant mention du plaisir qu'il a à se trouver à ce poste et remercie les habitants rollois de leur accueil depuis son installation dans la commune.

Il ajoute qu'il apprécie la pluralité des avis et des opinions, et espère que vont régner dialogue, respect et écoute au sein du Conseil durant son année de présidence.

Ayant reçu une lettre d'un commerçant rollois nouvellement installé, il signale que son vœu serait que les commerçants et artisans rollois fussent favorisés par l'ensemble de la population.

Par ailleurs, il remercie les journalistes de leurs comptes-rendus.

3. Communications de la Municipalité.

Le Syndic annonce que des informations seront données ultérieurement à propos d'un dossier important sur le plan directeur régional du district de Nyon.

La réorganisation des transports publics fera l'objet du dépôt d'un préavis, de même que le taux d'imposition et l'avenir de « l'ex AICC ».

Il est ensuite fait place à la présentation du plan lumière par M. Dufour, ingénieur de l'atelier D. Schlaepfer.

4. Election du remplaçant de M. A. Meylan (UDC) à la CPU.

Ce point ne sera pas traité, M. Meylan n'ayant pas formellement démissionné.

5. Dépôt du préavis N°81-2010 – Demande de crédits complémentaires au budget 2010. Traitement par la Cofin.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

6. Préavis municipal N° 80 – Demande d'un crédit pour la rénovation et la transformation de l'immeuble communal sis rue du Temple 2. Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc.

Mme Gentile, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport puis la discussion est ouverte pour être aussitôt refermée.

Mme Gentile, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions amendées du rapport et des précisions sont apportées sur l'amendement qui porte sur les frais d'honoraires des Architectes-Ingénieurs :

La Commission s'est penchée sur le mode calcul des honoraires de la phase 2 « Réalisation ». Les montants déterminants pour le calcul des honoraires étant, selon la Norme SIA 102, toujours donné hors TVA, la différence requise entre le coût déterminant de l'appel d'offre de 2008 et le coût des travaux soumissions rentrées n'atteint pas les 20% requis pour l'indexation automatique des honoraires de la phase 2. Le bureau Grin Architectes ayant reconnu son erreur, la Commission propose donc un amendement qui consiste à revenir au montant forfaitaire net TTC de Fr 254'400 pour la phase 2, montant qui figure sur le contrat de mandat du 20.02.2009. **Le crédit demandé pourrait donc être ainsi abaissé de Fr.62'600.**



Le syndic indique que la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

La discussion est ensuite ouverte sur cet amendement puis fermée pour passer au vote qui montre qu'il est accepté à l'unanimité.

La discussion porte ensuite sur le fond et sans remarque elle est close. Le vote qui s'ensuit accepte les conclusions amendées du rapport à l'unanimité.

«En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes» :

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 80 **amendé** de la Municipalité du 27 avril 2010,
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances,
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce sujet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 4'642'000.- pour le financement des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment communal sis à la rue du Temple 2
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 4'642'000.- auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 25 ans.

Le **Préavis N°80 amendé** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 14 septembre 2010

7. Divers et propositions individuelles.

M. Zeugin informe que les documents du plan lumière sont disponibles à l'administration communale et convie les conseillers à un apéritif en fin de séance.

M. Goël revient sur le point 4 car c'est lui qui a demandé le remplacement de M. Meylan. En effet, ce dernier a été absent des séances de la CPU durant les deux dernières années et la CPU, qui est une commission importante, a vraiment besoin de tous ses membres. Il prie M. Bédert, président du groupe UDC, de bien vouloir faire le nécessaire pour que M. Meylan démissionne afin qu'un nouveau membre puisse être nommé.

M. Hay réitère ses félicitations pour le nouveau site internet et suggère d'y faire figurer le rapport du plan lumière.

M. Echenard demande où en sont les travaux de la zone 30 km/h à l'Avenue du Général Guisan.



Mme Tecon lui répond que la mise à l'enquête est très proche.

M. Bréchon aimerait savoir où en sont les discussions avec le Service de Protection de la Jeunesse en rapport avec la création d'une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) dans les salles inoccupées du collège des Buttes.

M. Jaquet informe que pour l'instant il n'y a rien de neuf à signaler.

M. Bréchon poursuit avec une intervention au sujet de la création de logements subventionnés sur la parcelle communale, dite de « la Banane » au quartier du Maupas :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil du mois de juin, j'avais émis quelques remarques et sujétions sur la réponse municipale à mon postulat demandant la construction de logements à loyers abordables.

Monsieur le Syndic avait alors proposé de donner réponse à ces remarques lors d'un conseil ultérieur. Il avait aussi indiqué que des oppositions seraient à craindre si un projet était déposé aujourd'hui.

Interviewé depuis par le journaliste du journal 24heures (édition du 26 juin), Monsieur le Syndic a encore précisé, je cite :

...nous avons reçu une pétition de 130 signataires, provenant des voisins, qui demandent de « colloquer » (déclasser) cette parcelle en zone verte.

...si nous laissons le projet à la SCHR, elle ira au casse-pipe. Je pense que la Commune aura plus de poids face aux opposants.

En conséquence, le Groupe Rose-Vert désire savoir :

1. En quoi le projet communal aurait-il plus de poids qu'un projet de la SCHR ?
2. En quoi les oppositions à un projet sur la parcelle du Maupas auraient-elles plus de poids que celles au projet de la route de contournement Rodeo 2 qui ont fait l'objet d'une lettre-réponse du Municipal Zeugin publiée dans le journal La Côte du 2 juillet dernier (voir au verso) ?

Interviewé ensuite par un journaliste de la TSR (couleur d'été du 9 juillet), Monsieur le Syndic a également reconnu, je cite :

...si l'on continue comme ça, nos propres enfants ne trouveront plus où se loger et « ça » c'est sérieux.

Le Groupe Rose-Vert prend acte, par ailleurs, du point 4 des conclusions de la réponse municipale au postulat, à savoir :

4. *La Municipalité propose d'utiliser la parcelle du Maupas pour la construction d'un immeuble locatif destiné à des logements à loyers modérés, et à des surfaces d'utilité publique au rez de chaussée; d'étudier le financement du projet d'ici à la fin de l'année 2010.*

En vertu de l'urgence reconnue par tous, le Groupe Rose-Vert demande à la Municipalité une réponse circonstanciée pour le conseil d'octobre avec un calendrier adapté à la situation.



M. Hay exprimer le désir que de telles interventions soient envoyées préalablement à la séance afin que les conseillers puissent en prendre connaissance dans de bonnes conditions.

M. Zeugin n'a pas de réponse à amener mais un point de vue; beaucoup de projets sont en cours actuellement, et bien que l'on puisse gérer celui-ci, il arrive un moment où l'on parvient à saturation, ce qui est le cas car tout presse et tout demande réponse... D'après lui mieux vaut se concentrer sur ce qui est ouvert, terminer et ensuite passer à autre chose. On ne peut pas tout mener de front!

M. Bréchon termine en rappelant qu'il avait, lors de la séance du 22 juin, invité la Municipalité à se rapprocher de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle pour la mise en œuvre immédiate d'un immeuble de logements subventionnés sur la parcelle du Maupas. Cette voie permettrait de ne pas surcharger les services de l'administration.

Le Président lève la séance à 21h20 et donne rendez-vous aux conseillers le 12 octobre 2010.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire